

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## BOFIP-RHO-20-0721 du 07/07/2020

Arrêté du 3 juin 2020

ARRETE PORTANT MUTATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT

**Bureau RH-1B**

### RÉSUMÉ

Cet arrêté porte mutation d'un administrateur des Finances publiques adjoint.

Date d'application : 01/09/2020

DOCUMENT À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT . 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**ARRÊTÉ**

portant mutation d'un administrateur des Finances publiques adjoint

**LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques ;

Vu la demande de l'intéressé.

**ARRÊTE :**

**Article premier**

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, M. Laurent MORIN, administrateur des Finances publiques adjoint, est affecté au sein du Pôle National d'Apurement Administratif (PNAA) de la Direction régionale de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

**Article 2**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 3 JUIN 2020

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS-CLASSE,  
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART